

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 866

présenté par
M. Houlié et M. Boudié

ARTICLE 56

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 56, qui n'a pas sa place dans le titre IV relatif aux dispositions outre-mer, et qui a vocation à être déplacé au sein du chapitre V du titre Ier.